



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 bonnes raisons

de définir des zones d'accélération pour

**LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
SUR MA COMMUNE**

#1

CONTRIBUER à la reconquête de
notre souveraineté énergétique et à
l'atténuation du changement
climatique

#2

VALORISER un
engagement pour
l'avenir et orienter les
développeurs d'énergies renouvelables

#3

S'OFFRIR des possibilités
d'agir sur l'économie locale

#4

ENTAMER un dialogue
constructif avec la population

#5

PROFITER des nombreux outils et
ressources pour accompagner mes
démarches



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 bonnes raisons

de définir des zones
d'accélération pour la

**PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES SUR MA
COMMUNE**



#1

**CONTRIBUER à la reconquête
de notre souveraineté
énergétique et à l'atténuation
du changement climatique**

Le développement des énergies renouvelables est une brique indispensable de stratégie énergétique française en complémentarité des efforts de sobriété, de l'efficacité énergétique et du développement d'autres moyens décarbonés. La couverture des besoins à venir implique un rythme de développement accéléré (+55% de production d'électricité d'ici 2050 et doublement de la production de chaleur bas carbone d'ici 2035)

#2

**VALORISER un
engagement pour
l'avenir et orienter les
développeurs d'énergies
renouvelables**

Les zones d'accélération constituent un outil visant à orienter les développeurs vers des secteurs choisis, concertés, parfois peu valorisables pour d'autres activités. Elles sont également une vitrine de l'engagement du territoire pour un avenir durable, un approvisionnement énergétique sécurisé et maîtrisé et une contribution responsable à la construction d'un nouveau mix énergétique.

#3

**S'OFFRIR des possibilités
d'agir sur l'économie locale**

Si elles ne procurent pas d'avantage financier direct à la collectivité, les zones d'accélération des énergies renouvelables sont un véritable vecteur d'attractivité pour l'implantation de projets via les bénéfices financiers et procéduriers apportés aux projets. Ceux-ci contribueront par la suite à offrir une source de revenus complémentaires (retombées fiscales et partage de la valeur, participation locale au capital et à la gouvernance), à créer de l'emploi non délocalisable et de l'activité pour le tissu entrepreneurial de proximité et à sécuriser un approvisionnement énergétique local et à bas-coût

#4

**ENTAMER un dialogue
constructif avec la population**

La concertation autour de l'identification de zones d'accélération est une opportunité pour engager les échanges, éclairer les débats et créer un climat constructif préalable à la bonne appropriation des enjeux énergétiques et une bonne acceptabilité des projets à venir permettant leur développement serein.

#5

**PROFITER des nombreux
outils et ressources pour
accompagner vos
démarches**

Un accompagnement est spécifiquement mis en place dans le cadre de cette phase d'identification des zones d'accélération. Il s'appuie sur de nombreuses ressources méthodologiques, techniques. Accès aux ressources produites et compilées par la DREAL :

<https://mteect.fr/629>